



Commission Sport & Loisirs

Mercredi 5 février 2020

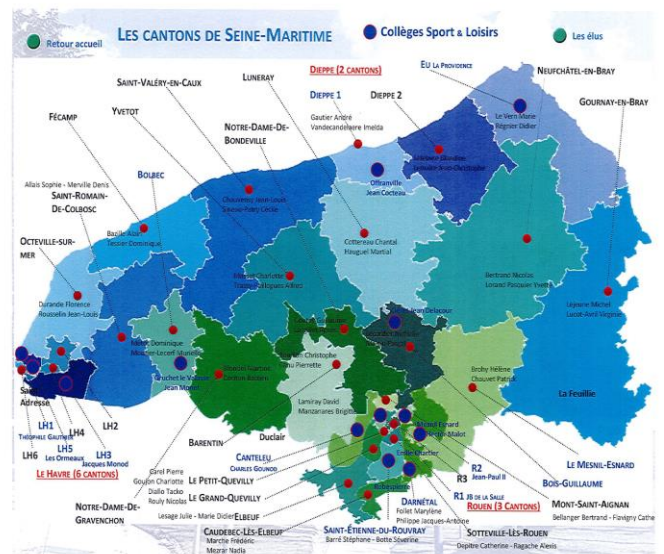
Commission Sport & Loisirs : 12 présents – 1 excusé
 Direction Jeunesse & Sports – Conseil des Collégiens : Pascale VALLE & Jean-Luc AUBERT & Laurent FOULON (transport)
 Avec la participation de : Victor & Maymouna (stagiaires métiers du sport) et Enzo (stagiaire 3^{ème})

Accueillis pour la 2^{ème} fois à l'Hôtel du Département, nos nouveaux élus commencent à prendre leurs repères dans l'enceinte du bâtiment. Après avoir déjeuné tous ensemble au restaurant administratif, nous nous sommes rendus en salle de commission.

Présentation des membres

Les membres de la commission sont issus des collèges de Saint-Etienne du Rouvray, Le Havre, Gruchet Le Valasse, Offranville, Darnétal, Mesnil-Esnard, Rouen, Clères, Canteleu et Eu.

Un atelier « brise-glace » (*technique utilisée afin de permettre à un groupe de personnes qui ne se connaît pas de faire connaissance*) a permis à chacun de prendre la parole et de créer une bonne ambiance.



Retour sur l'organisation du CDC

Un dernier point sur l'organisation du CDC concernant notamment l'organisation des transports, le format des différentes réunions, le rôle du titulaire et du suppléant.



Les conseils de jeunes



En 2017, la loi « égalité et citoyenneté » donne aux collectivités territoriales (communes, départements, régions...) la possibilité de créer des conseils de jeunes afin notamment d'encourager l'engagement citoyen, de favoriser la mixité sociale et de renforcer l'égalité réelle.

Les jeunes ont en effet souvent le sentiment que leurs idées et préoccupations ne sont pas suffisamment prises en compte dans le débat public, ce qui peut notamment se traduire lors des consultations électorales par un fort abstentionnisme. Ces conseils ont pour but de les inciter à s'impliquer dans la vie locale.

Ils sont mis en place par les communes, les départements, les régions... sous différentes appellations (conseils municipaux de jeunes, conseils communaux de jeunes, conseils locaux de jeunes, conseils départementaux jeunes etc.) avec des fonctionnements différents.

Au niveau des départements, on compte à peine 50 conseils de jeunes sur les 101 existants. En Normandie, sur les 5 départements (Eure, Seine-Maritime, Orne, Calvados et Manche) le département de la Seine-Maritime a été précurseur, en créant en 2005, le Conseil Départemental des Collégiens. Il a été rejoint fin 2018 par le département de la Manche.

Élèves citoyens au collège

Choisir ses représentants, exercer un mandat ou des droits encadrés par des textes officiels, siéger dans des instances et participer à des prises de décisions ou d'initiatives, autant d'apprentissages qui conduisent aujourd'hui les jeunes à l'exercice d'une citoyenneté responsable au sein de leur collège.



- **Les délégués de classe**

Ce sont les représentants de leur classe et les intermédiaires privilégiés entre leurs camarades, les professeurs, la vie scolaire, l'équipe médico-sociale et l'équipe de direction, notamment au moment du conseil de classe. 2 délégués sont élus par classe.

- **Le conseil d'administration**

C'est l'assemblée qui prend les décisions importantes de l'organisation de l'établissement. Il est composé de membres de l'établissement, de représentants élus dont **2 élèves**.

- **Le conseil de la vie collégienne (CVC)**

C'est une instance citoyenne qui favorise l'implication des élèves dans la vie de leur collège. Des échanges destinés à améliorer le fonctionnement de l'établissement et les conditions de vie des élèves y sont organisés. Il est composé du chef d'établissement, **de représentants des élèves**, des personnels enseignants, des personnels de l'établissement et des parents d'élèves.

- **Les éco-délégués**

En 2019, les éco-délégués (un binôme fille-garçon) se généralisent dans les collèges, pour participer activement à la mise en œuvre du développement durable dans leurs établissements. Les élèves deviennent acteurs à part entière pour faire des établissements des espaces de biodiversité, à la pointe de la lutte contre le réchauffement climatique. De manière générale, ils sensibilisent leurs camarades aux gestes quotidiens qui permettent d'économiser l'énergie et de lutter contre le réchauffement climatique.

• Les principales compétences du conseil départemental

Dans le cadre des compétences qui lui sont attribuées par la loi, les missions du conseil départemental doivent contribuer à améliorer la vie quotidienne des habitants du département, dans ces 3 principaux champs :



Solidarité, action sociale et santé

L'action sociale constitue sa principale compétence ; elle est obligatoire et représente en Seine-Maritime, presque la moitié du budget total qui s'élève en 2020 à 1,908 milliard d'euros.

Ces crédits, doivent permettre de mieux accompagner les personnes les plus fragiles comme les personnes âgées, les personnes handicapées, les enfants, mais également la prévention ou l'insertion des personnes en

difficulté. A noter l'augmentation des dépenses d'aide sociale à l'enfance liées à la prise en charge des mineurs non accompagnés dont le nombre évolue ces dernières années de façon significative.

Éducation, culture, sport

Le conseil départemental intervient également dans l'éducation, où il a en charge la gestion matérielle des collèges (construction, entretien, achat du matériel...), la restauration scolaire, le recrutement et la gestion du personnel technique.

En Seine-Maritime, le Contrat de Réussite Éducative (CRED) est un dispositif mis à disposition des collèges qui contribue à la réussite éducative des collégiens à travers des activités thématiques propices à développer la curiosité, l'ouverture d'esprit et les connaissances.

Il assure aussi la gestion de la bibliothèque départementale de prêt, des services d'archives départementales, de musées, de protection du patrimoine.



Zoom sur le sport

Le Conseil départemental accompagne et développe la pratique du sport, notamment en soutenant des associations, des collectivités, des clubs sportifs et certaines manifestations sportives.

Il facilite également la pratique d'une activité sportive pour les jeunes, avec le Pass'Jeunes, en accordant une aide financière pour alléger le coût de la pratique sportive, culturelle et artistique et en permettant aux enfants scolarisés de découvrir des activités sportives en s'amusant. (Ludisports 76)

Il est également chargé de mettre en place un plan départemental des espaces, sites et itinéraires. En 2019, 179 itinéraires sont labélisés, soit plus de 2 700 km de chemins de randonnée (pédestre, équestre, VTT, nautique) ; ainsi que 10 sites de pratique (Courses d'orientation, vol libre, bases...).

Pour découvrir, ces chemins de randonnée, plusieurs animations sont proposées sur les circuits labélisés, comme « Le rallye des familles », d'avril à octobre sur l'ensemble du territoire. Les participants suivent un itinéraire de 5 à 6 km de jalonné de balises électroniques et d'énigmes. Ils disposent d'une carte, d'une puce électronique pour pointer les balises et d'une feuille de route. Les énigmes portent sur le patrimoine local,

la faune, la flore, l'histoire, l'actualité, le sport, la culture, l'environnement ou encore le développement durable.

Le dispositif, « Les Randos Nordiques » propose également des rendez-vous, de mars à octobre, afin de découvrir l'activité "Marche Nordique". Cette activité, très complète, répond aux problématiques de santé publique.

Enfin, chaque année, le département organise une randonnée nocturne qui propose plusieurs parcours identifiés et balisée, accessibles à tous les niveaux. De nombreuses animations sont également proposées sur place.

Développement des territoires et infrastructures



Il est chargé de la construction et de l'entretien du réseau routier départemental, de la gestion des ports maritimes de pêche et de commerce, du transport des collégiens en situation de handicap et particularité de notre département, des bacs dont les frais d'exploitation s'élèvent à 1M€ par an.

Il contribue également à l'aménagement numérique du territoire (internet haut et très haut débit) Il intervient aussi dans le domaine de l'environnement (eau, déchets, protection des espaces naturels, entretien des berges et du littoral...). Il finance le service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Zoom sur le sport

Le Conseil départemental accompagne et développe la pratique du sport, notamment en soutenant des associations, des collectivités, des clubs sportifs et certaines manifestations sportives.

Il facilite également la pratique d'une activité sportive pour les jeunes, avec le Pass'Jeunes, en accordant une aide financière pour alléger le coût de la pratique sportive, culturelle et artistique et en permettant aux enfants scolarisés de découvrir des activités sportives en s'amusant. (Ludisports 76)

Il est également chargé de mettre en place un plan départemental des espaces, sites et itinéraires. En 2019, 179 itinéraires sont labélisés, soit plus de 2 700 km de chemins de randonnée (pédestre, équestre, VTT, nautique) ; ainsi que 10 sites de pratique (Courses d'orientation, vol libre, bases...).

Pour découvrir, ces chemins de randonnée, plusieurs animations sont proposées sur les circuits labélisés, comme « Le rallye des familles », d'avril à octobre sur l'ensemble du territoire. Les participants suivent un itinéraire de 5 à 6 km de jalonné de balises électroniques et d'énigmes. Ils disposent d'une carte, d'une puce électronique pour pointer les balises et d'une feuille de route. Les énigmes portent sur le patrimoine local, la faune, la flore, l'histoire, l'actualité, le sport, la culture, l'environnement ou encore le développement durable.

Le dispositif, « Les Randos Nordiques » propose également des rendez-vous, de mars à octobre, afin de découvrir l'activité "Marche Nordique". Cette activité, très complète, répond aux problématiques de santé publique.

Enfin, chaque année, le département organise une randonnée nocturne qui propose plusieurs parcours identifiés et balisée, accessibles à tous les niveaux. De nombreuses animations sont également proposées sur place.



à noter!

La prochaine commission Sport et Loisirs se déroulera le 25 mars 2020.

Le calendrier des commissions ainsi que les comptes rendus et les photos sont consultables sur le site du Conseil Départemental des Collégiens www.collegiens76.fr et sur le site www.arsene76.fr

